

Anciens combattants

A prendre en charge et à payer, par prélèvement sur les crédits de guerre ou sur les sommes prévues à cette fin par le Parlement toutes donation, rente, pension ou autre servitude pécuniaire associées aux décorations qui ont été ou seront décernés par Sa Majesté le Roi pour faits de bravoure durant la présente guerre aux membres des Forces armées du Canada.

Par application de l'ordonnance des primes et rentes pour faits de bravoure, la CCP verse une rente à ceux qui ont reçu l'une des décorations pour bravoure s'il leur a été accordé une pension d'invalidité, une allocation d'ancien combattant ou une rente au titre de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Cela ne s'applique qu'à ceux qui ont été décorés depuis le début de la Deuxième Guerre mondiale. Quant aux rentes qui continuent d'être versées aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale, nous ne savons pas combien il en existe en ce moment ni combien ils reçoivent. Je crois savoir que le gouvernement canadien a demandé des renseignements à ce sujet au gouvernement britannique comme démarche préliminaire à la suppression des écarts qui existent entre les différentes catégories de titulaires de décorations pour bravoure, mais qu'il ne les a pas encore reçus. Je suis confiant que lorsque le ministre aura reçu ces renseignements, il apportera promptement les modifications qui s'imposent pour remédier aux injustices actuelles. Même s'il incombe au gouvernement britannique de verser des prestations aux membres des Forces canadiennes et britanniques qui ont combattu au cours de la Première Guerre mondiale, je comprends que le gouvernement britannique n'ait aucun intérêt à modifier le montant qu'il verse à ces anciens combattants. Afin de s'assurer que les anciens combattants des deux guerres sont traités également, le gouvernement canadien devra prendre en charge les versements.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous appuyons cette motion. Il n'y a aucune raison pour que les anciens combattants des deux guerres mondiales soient traités différemment. Je crois savoir que le gouvernement canadien est allé aux renseignements et a commencé à faire des démarches pour mettre ces deux groupes sur un même niveau. Je suis aussi confiant qu'il s'arrangera pour que les récipiendaires de l'Ordre du service distingué figurent au nombre des prestataires. Je ne peux pas croire que la question du déficit ou du contrôle des dépenses gouvernementales soit si importante lorsqu'on met dans la balance les actes héroïques des anciens combattants d'un côté et des montants insignifiants de l'autre.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre très brièvement la parole à l'appui de la motion du député de Victoria (M. McKinnon). C'est un véritable plaisir de pouvoir parler en faveur d'une motion présentée par le député car, même si je le connais de nom depuis de nombreuses années, j'ai eu l'occasion de voir sa photographie tous les jours pendant bien des années dans le bureau du mon ancien associé juridique, M. Sydney Frost, qui a servi aux côtés du député de Victoria en tant que commandant de compagnie dans le régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry, aux Pays-Bas, au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Je revois encore cette photographie posée sur le classeur de Syd Frost et sur laquelle on pouvait voir tous les commandants de compagnie rassemblés devant une tente montée dans la boue, en Hollande, en 1945. Je suis donc très heureux de pouvoir parler aujourd'hui en faveur de sa motion.

Je suis renversé que les anciens combattants de la Première Guerre mondiale ne bénéficient pas du même genre de reconnaissance, en ce qui concerne les récompenses de bravoure, que ceux de la Deuxième Guerre mondiale. La seule raison qui peut expliquer cela, à mon avis, réside dans le fait que c'est lentement mais sûrement, que le Canada est devenu une nation tout à fait souveraine. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que l'ensemble des colonies canadiennes se sont groupées pour former le Canada en 1867, c'est-à-dire environ 47 ans avant le commencement de la Première Guerre mondiale. Au cours de cette période, lentement mais sûrement, le Canada s'est efforcé d'accéder à la pleine souveraineté, mais bien entendu nous n'y étions pas parvenu même si au début du siècle nous avons envoyé un contingent de nos Forces armées à la guerre des Boers. Cependant pour bien des gens c'est à la Première Guerre mondiale que le Canada a vraiment commencé à devenir véritablement une nation.

Vous vous souvenez, bien entendu, du Corps canadien au sein duquel les Forces canadiennes servaient ensemble, même si elles faisaient partie du corps expéditionnaire britannique en Europe. Cependant, les Canadiens constituaient une unité de combat distincte. Bien entendu, pour beaucoup de gens la véritable nationalité canadienne date de la bataille de Vimy. Il s'agit de la première bataille à laquelle le Corps expéditionnaire canadien a participé au cours de la Première Guerre mondiale, même s'il a joué un rôle important lors de très nombreuses batailles remarquables par la suite.

Il est intéressant de se reporter à cette époque-là et de se rappeler que le premier ministre d'alors, sir Robert Borden, a insisté pour que le Corps canadien soit une unité de combat distincte, pour que le Canada occupe une place à lui au sein du cabinet de guerre impérial et pour que les Forces canadiennes ne soient pas simplement intégrées aux forces britanniques. Il a également insisté, bien entendu, pour que le Canada participe à la négociation de l'armistice. A la suite de cela, quelques années plus tard, le Parlement britannique a adopté le Statut de Westminster qui donnait au Canada la haute main sur ses affaires étrangères et la maîtrise de ses affaires intérieures, maîtrise qui a pris forme en 1867.

Ainsi, il est plus que temps de rendre hommage à nos héros canadiens de la Première Guerre mondiale. Ils sont un symbole de la souveraineté canadienne et je suis extrêmement heureux d'être en mesure d'appuyer la motion du député de Victoria. Je suis persuadé, en outre, que l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) va maintenant intervenir pour nous dire que le gouvernement accepte également d'assumer cette responsabilité.

Le président suppléant (M. Paproski): Auparavant je dois donner la parole au député de Gloucester (M. Clinch) et au député d'Okanagan-Similkameen (M. King).

M. Roger Clinch (Gloucester): Monsieur le Président, on peut trouver surprenant qu'un nouveau député, relativement jeune, veuille intervenir brièvement au sujet de ce projet de loi, mais je sens que je dois intervenir, afin de souscrire à la motion présentée par mon collègue de Victoria (M. McKinnon). Il y a bien des raisons à cela, notamment le fait qu'en tant qu'ancien membre de la direction de la légion locale, j'ai pu constater depuis que le nouveau ministre est entré en fonction l'excellent appui du gouvernement et de son ministère.